



BASSINS

Extrait du procès-verbal de la séance de municipalité du 4 janvier 2016 à 18h.30

- Décide d'accepter la requête d'abattage d'un pin, parcelle 686, Rte de Burtigny, cet élément n'étant pas dans le plan de classement des arbres ;
- Prend acte d'un courrier du Tribunal des Baux du 17 décembre 2015 dans la cause Couronne/Commune de Bassins ;
- Prend acte du courrier de Mandaterre concernant les plans de gestion intégrée ;
- Décide de valider les montants annoncés au budget pour la réfection des murets plus un supplément proposé avec l'aide de civilistes ;

Séance levée à 20h.50

La municipalité